
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Castel (Bec-d'Ambès) qui félicite la Convention sur le décret proclamant l'existence de l'Être suprême et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 10 thermidor an II (28 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Castel (Bec-d'Ambès) qui félicite la Convention sur le décret proclamant l'existence de l'Être suprême et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 10 thermidor an II (28 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 597;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24584_t1_0597_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Lachouage, qu'ils ont chanté. Ce comité annonce l'envoi de deux barriques remplies de galons d'or et d'argent. La barrique de galons en or pèse 305 livres et l'autre 252 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique et à la commission des revenus nationaux (1).

4

La société populaire de Briançon, département des Hautes-Alpes, annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin qu'elle offre à la patrie, qu'elle vient de célébrer la fête du peuple français le jour de la dernière décade, que les habitans du district y sont arrivés en foule, que le représentant du peuple Albitte y a prononcé un discours plein d'énergie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La Sté Popul. de Briançon à la Conv., s.d.*] (3)

La Société populaire de Briançon, toujours zélée de patriotisme, vient d'armer et équiper un cavalier jacobin; elle vous l'offre, dans l'espérance qu'il combattra en Montagnard des hautes-alpes.

La fête du Peuple français a été célébrée avec allégresse le jour de la Décade dernière. Les habitans de tout le District avoient été invités de venir fraterniser et ils sont arrivés en foule.

La moralité que présentait cette fête a fait une grande sensation sur les esprits et les cœurs. Le groupe qui représentait le peuple français étoit composé d'un citoyen et d'une citoyenne de chaque profession et de chaque âge; on a rendu hommage à la vieillesse; à l'Union conjugale et à toutes les Vertus civiles et militaires; on y voyoit le Représentant du peuple, et le laboureur; le général et le soldat; on entendoit des chants d'allégresse accompagnée d'une musique guerrière qui donnait à cette fête le caractère allégorique d'un peuple belliqueux qui habite au milieu des neiges et des glaces, mais qui brûle d'amour pour la Libertée.

après que l'agent National eut fait la lecture de la Loi bienfaisante, qui va au devant des besoins du citoyen peu aisé, pour le faire jouir en paix des douceurs de la Révolution, l'atendrissement a été suivie d'une nouvelle émotion causée par un discours énergique du Représentant du Peuple albitte, sur les travaux du peuple français, qui a secoué le joug de la tyrannie et des préjugés, et annéanti un faction sellérate qui creusoit sous ses pas le gouffre de l'athéisme; albite a peint la Divinité telle qu'elle est; Telle que nous la sentons.

Le discours du Citoyen Bonnot qui vient d'être élu maire pour la réorganisation des autorités constituées a aussi reçu des vifs applaudissemens.

Le Peuple s'est réuni ensuite pour former un banquet fraternel sous des ombrages au bord de la Durance; on a porté des saulées à la République; à

(1) P.V., XLII, 321.

(2) P.V., XLII, 232.

(3) C 314, pl. 1257, p. 2.

la convention Nationale; au Représentant Laporte en voyage pour le service de l'assemblée, et la fête s'est terminée par des chants et des danses, où tous les âges des deux sexes présentoient un nouveau tableau de la modestie des grâces sans-culotides et du bonheur du peuple français.

Les membres composans le c. de correspondance.

JOUVE, J. a. RABY, BONNOT fils, GERALDA [et une signature illisible].

5

La société populaire de Castel (1), département du Bec-d'Ambès, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance sur le sublime décret qui terrasse l'athéisme, en proclamant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame; lui communique le détail de la fête qui a été célébrée dans sa commune le 20 prairial, l'invite à rester à son poste, jusqu'à ce que la massue nationale ait abattu toutes les têtes des conspirateurs, et lui annonce qu'elle s'occupe de la fabrication du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

6

L'agent national du district du Dorat, département de la Haute-Vienne, adresse à la Convention nationale un extrait des registres de la municipalité de Lussac-la-Patrie, qui constate que les citoyens Jean-Charles Pontécoulant et Léonard-Gabriel Gigaud, de ladite commune, ont fait don à la République, quoique peu fortunés, le premier de son office de notaire, montant à la somme de 1 500 liv.; et le second de son office d'huissier, montant à 529 liv. un s.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

7

La société populaire d'Auffay, département de la Seine-inférieure, applaudit à la chute du fanatisme et à la destruction de l'athéisme. Elle invite la Convention à rester à son poste, et annonce que ses concitoyens, pauvres pour la plupart, ne couvrent pas la patrie d'offrandes considérables; mais qu'ils font de la charpie et des compresses pour nos défenseurs blessés, et qu'ils soulagent du peu qu'ils possèdent leurs frères indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Castel-Marat, ci-dev^t Castelmoren (?).

(2) P.V., XLII, 232.

(3) P.V., XLII, 232.

(4) P.V., XLII, 233.